

La révision de procès de Raymond Mis et Gabriel Thiennot, injustement accusés et condamnés, n'a toujours pas été possible, la loi prévoyant qu'il y ait des éléments nouveaux pour une telle révision. Comme les déclarations qui ont conduit à leur condamnation ont été obtenues par la torture, Jean-Paul Chanteguet, député de l'Indre, et Jean-Pierre Sueur ont déposé une proposition de loi prévoyant la possibilité d'une révision dans de telles circonstances.

>> [Le communiqué des deux signataires](#)

>> [La proposition de loi](#)

>> [Un article du *Nouvel Observateur* présentant exhaustivement « l'affaire Mis et Thiennot »](#)

>> [En savoir plus sur « l'affaire Mis et Thiennot »](#)